



période  
2021—2022

# Centre de Loisirs Accueil Collectif de Mineurs de Saint-Vigor le Grand



En application du Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la Mairie de Saint-Vigor le Grand a décidé d'ouvrir un accueil de loisirs pour le mercredi matin (aucun service de restauration n'étant proposé le midi). ce service est adressé en priorité aux parents dont l'enfant est scolarisé à l'école de Saint-Vigor le Grand.

Géré par la mairie, le centre est encadré par une équipe éducative compétente et diplômée sous la direction d'Anthony LAINÉ.

**Lieu de fonctionnement** : Espace Jeunesse Association Culture L'Odysée, 28 rue Saint-Sulpice 14400 SAINT-VIGOR LE GRAND (06 76 49 51 35).

**Horaire** : 7h45 à 12h

**Habilité** par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados sous le numéro d'organisateur 014ORG0132.

**Inscriptions** en Mairie, joindre à la fiche d'inscription signée des parents :

- copie du livret de famille ou extrait de naissance
- attestation de quotient familial
- attestation d'assurance extrascolaire pour l'enfant.

**En cas d'impayé, la direction, en accord avec la mairie, se verra dans l'obligation de refuser l'inscription.**

### TARIFS ( $\frac{1}{2}$ journée par enfant)

|                                 | Tranche 1<br>(0 - 900 €) | Tranche 2<br>(901 - 1200€) | Tranche 3<br>(1201 -1500€) | Tranche 4<br>(sup à 1501€) |
|---------------------------------|--------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Enfant de<br>Bayeux<br>Intercom | 3,50€                    | 4,50€                      | 5,50€                      | 6,50€                      |
| Enfant hors intercom            | 4,20 €                   | 5,20€                      | 6,20€                      | 7,20€                      |

Les familles doivent fournir leur quotient familial selon 2 possibilités :

- le quotient familial est connu, fournissez au centre le justificatif.
  - le quotient familial n'est pas connu, vous autorisez le centre habilité à se le procurer auprès de l'organisme référent ou vous fournissez votre avis d'imposition.
- Pour les familles qui ne souhaitent pas communiquer leur quotient, il sera facturé le tarif maximum.

Les tarifs mentionnés tiennent compte de l'aide de la CAF.

**L'engagement se fait au trimestre (sous couvert du dépôt du dossier complet et signé) avec une facturation mensuelle.**

**En cas d'absence de votre enfant sans justificatif (hospitalisation, maladie, scolarisation, évènements familiaux motivés et reconnus), la 1/2 journée sera comptabilisée.**

**Chaque mercredi, un goûter composé d'un encas et d'une boisson est distribué à chaque enfant.**

Pour tous renseignements :

Mairie de SAINT-VIGOR LE GRAND 9 rue de la Mairie 14400 SAINT-VIGOR LE GRAND

☎ : 02 31 92 10 23

☎ : 02 31 51 93 80

Messagerie : [commune.saintvigorlegrand@wanadoo.fr](mailto:commune.saintvigorlegrand@wanadoo.fr)

Site : <http://saintvigorlegrand.fr/> (menu gauche, rubrique CENTRE DE LOISIRS)



Centre de Loisirs de Saint Vigor le Grand



**COMMUNE DE SAINT-VIGOR LE GRAND**

